ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

- CONFIRMATION DE REFUS PROVISOIRE TOTAL -

Règle 18ter.3)

Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : l'office à envoyer au bureau international une notification de refus provisoire total et, toutes les procédures devant cet office étant achevées, L'office confirme à présent le refus de protection de la marque pour tous les produits et services.

D'office confirme à present te refus de protection de la marque pour tous les produits et services.		
Instit 40/42	Office qui envoie la déclaration : <u>rie (DZ)</u> tut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) 2 Rue Larbi Ben M'Hidi 403 Alger - 16 000 – Alger –Algérie.	Téléphone : (213-021) 73.01.42 Téléfax : (213-021) 73.96.44 73.55.81 E-mail:info@inapi.org.
II.	Numéro de l'enregistrement international : 1500529	
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : SCALE AVIATION MANAGEMENT DESIGNATED ACTIVITY COMPANY 25-28 North Wall Quay, IFSC Dublin 1 D01H104 (IE)	
IV.	La protection de la marque est refusée pour tous les produits/et services : Refus définitif total pour tous les services des classes : 36 et 39.	
V.	Date: 0 6 MARS 2023	
VI.	motifs de refus :	
VII.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déc	laration: